



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 19 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann DUPUIS et consorts « Les alternatives à la Municipalisation de la fondation ABS et les conséquences de cette reprise ont-elles été bien étudiées ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Que la Municipalité organise dans les plus brefs délais des assises réunissant le personnel, et les syndicats pour prendre en compte les demandes du personnel actuel de la Fondation ABS et prenne toutes les mesures nécessaires visant à diminuer la pression et les souffrances du personnel »

Que la Municipalité mandate une évaluation examinant les effets de la reprise d'ABS par la Ville sur une durée de 6 mois et en rapporte les résultats au Conseil communal avant la fin de la période transitoire. Ce rapport devra évaluer notamment l'influence des changements de gouvernance sur le nombre de passages et d'actes de consommation en ECS, le profil des usager·ère·s (notamment les publics précarisés), le nombre et la nature des refus d'accès, les reports et conséquences sur l'espace public, l'ampleur du non-recours à la prestation, les impacts sur la santé et la sécurité des usagers et usagères, ainsi que les mesures correctives nécessaires en cas de dégradation observée.

Que la Municipalité communique publiquement comment les orientations figurant dans le RP 2025/43 s'agissant du contrôle et de l'application d'éventuels critères de restrictions d'accès à l'ECS vont être adaptés compte tenu du changement de gouvernance de l'ECS.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :

